Campagne d'autotests COVID-19 au lycée René Cassin- Le Raincy

Chaque semaine à partir du lundi 17 mai

A partir du 17 mai 2021, les lycéens de plus de 15 ans pourront réaliser 1 autotest par semaine au sein du lycée sous la supervision de l'infirmière.
La réalisation des autotests n'est pas une obligation. Le consentement des responsables légaux des élèves mineurs et des élèves majeurs doit avoir formellement été recueilli au préalable.
Un formulaire de consentement vous a été envoyé à cette fin.

Formulaire de consentement – élève mineur
Formulaire de consentement – élève majeur
Guide pratique de l'autotest
Présentation vidéo décrivant comment se déroule l'auto test
Pourquoi il est important de pratiquer ces auto tests.

Pour plus d'information l'infirmière du lycée peut répondre à vos questions.

	Secondes 1CAP	Premières	Terminales TCAP
Les autotests se déroulent en salle J025 et à l'infirmerie **Les élèves se présentent à 8h30 devant la salle et attendent d'être appelés pour réaliser les autotests** **Le test dure environ 25 mn** **A l'issue du test, les élèves iront en cours à l'heure suivante**	**Mercredi et jeudi** **De 8h30 à 9h30**	**Lundi et mardi** **De 8h30 à 9h30**	**Vendredi** **De 8h30 à 10h**
	Se présenter la première fois avec le formulaire de consentement. Pour les mineurs formulaire de l'accord parental, pour les majeurs le formulaire d'acceptation. **Aucun test ne pourra être réalisé sans ces formulaires valablement remplis et signés**		